

"La pierre la plus solide  
d'un édifice est la plus  
basse de la fondation".

# L'inFO44



Numéro 50 – Octobre 2010

## REGLES DE GESTION GT mutations du 29 septembre 2010

**A l'initiative de FO-DGFiP,  
suspension des discussions jusqu'au 13 octobre :  
un premier recul de l'administration !**

Le 29 septembre 2010, les discussions sur les futures règles de mutation ont été suspendues *jusqu'au 13 octobre* par les organisations syndicales, à l'initiative de **FO DGFiP**.

En effet, malgré les demandes répétées de FO-DGFiP et des autres syndicats, l'administration persistait à vouloir remettre en cause les modalités actuelles d'affectation fonctionnelle des agents A (inspecteurs), B et C de la filière fiscale.(cf voir notre tract L'inFO DGFiP44 n°49 relatant le du compte rendu de la réunion du 17 septembre ).

**Pour FO-DGFiP, la construction de nouvelles règles de gestion ne doit en aucun cas conduire à une régression.**



A l'issue de la réunion du 17 septembre, l'administration affirmait : « la précision de l'affectation nationale tant sur le plan géographique que fonctionnel sera abordée à nouveau lors d'une prochaine réunion ».

**FO-DGFiP** prenant acte de la volonté unanime des syndicats a demandé une suspension de séance **en précisant que les conditions de poursuite de la réunion n'étaient pas remplies.**

A la suite de cette interruption, les syndicats ont décidé de suspendre la séance jusqu'au 13 octobre date prévue pour une prochaine réunion.

Les organisations syndicales exigeant qu'à cette occasion la revendication soit satisfaite.

A la reprise des discussions, et à la surprise générale, l'administration avec l'accord de M. Philippe RAMBAL, directeur général adjoint a annoncé (voir la bulle) : « nous prenons l'engagement de maintenir l'existant de la filière fiscale »!

**Nous prenons l'engagement de maintenir l'existant de la filière fiscale !**

## C'est donc une 1<sup>ère</sup> revendication qui aboutit.



**Cependant, la majorité des syndicats, dont FO-DGFiP a décidé de maintenir la décision de suspension de la séance.**

Pour FO-DGFiP, l'administration doit faire pour la prochaine réunion fixée au 13 octobre de nouvelles propositions.

Pour FO-DGFiP, la discussion est loin d'être close, de nombreux points de divergences demeurent avec l'administration.

FO-DGFiP a toujours revendiqué une amélioration de la situation de l'ensemble des personnels, en s'appuyant sur les acquis des deux anciennes directions.

FO-DGFiP se félicite de l'avancée obtenue, et revendiquera pour les agents de la filière gestion publique les mêmes droits que leurs collègues de la filière fiscale.

Ce qui est considéré comme un droit par les uns, doit bénéficier à tous !

### Je souhaite recevoir l'information de FO DGFIP44

Nom : .....

Prénom : .....

Affectation : .....

Je souhaite recevoir de l'information par le syndicat FO DGFIP.



A ....., le .....,  
signature

A envoyer à la Trésorerie Générale - Syndicat FO DGFIP44  
Vous pouvez si vous le préférez adresser un courriel à fo.044@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

#### Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

